

SÉANCE ORDINAIRE
12 JUIN 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 12 juin 2013, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	maïresse
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no: 2
Denis Tremblay	cons. au poste no: 3
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

Sont absents de la présente assemblée :

Pierre Cantin	cons. au poste no: 4
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par madame Berthe Bélanger, maïresse.

Mot de bienvenue de la maïresse

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

- 1.1.1 Procès-verbal du 8 mai 2013
- 1.1.2 Procès-verbal du 21 mai 2013
- 1.1.3 Procès-verbal du 28 mai 2013
- 1.1.4 Modifications résolutions chalet d'accueil

1.2 Communication

- 1.2.1 Correspondances
 - 1.2.1.1 Demande de l'association des propriétaires du lac Joseph
 - 1.2.1.2 Demande de creusage de fossé

1.3 Affaires juridiques

- 1.3.1 Non respect d'ententes de paiement
- 1.3.2 Dossier matricule 3915-89-4012
- 1.3.3 Dossier Petit Bonheur
- 1.3.4 Vote postal

1.4 Règlements municipaux

- 1.4.1 Règlement 411-13 (location de salle)
- 1.4.2 Politique sur les dérogations mineures pour la rive
- 1.4.3 Règlement sur les dérogations mineures

2. Ressources financières

- 2.1 Rapport des dépenses

247-06-2013

**SÉANCE ORDINAIRE
12 JUIN 2013**

- 2.2 Rapport des salaires
- 2.3 Facture photo prêtres
- 2.4 Entente perception

3. Ressources humaines

4. Ressources matérielles et immobilières

5. Sécurité publique

- 5.1 Système d'alarme incendie
 - 5.1.1 Renouvellement de contrat de service

6. Réseau routier, transport

7. Gestion du territoire et du milieu

- 7.1 PIIA Pourtour de lacs
 - 7.1.1 1954 chemin du Lac-Quenouille
 - 7.1.2 119 chemin Charron
 - 7.1.3 269 chemin de Val-des-Lacs
 - 7.1.4 146 chemin Michaudville
 - 7.1.5 90 chemin de la Colline
- 7.2 Dérogation mineure
 - 7.2.1 90 chemin de la Colline
- 7.3 Développement secteur du Nordet
 - 7.3.1 Émission de baux
 - 7.3.2 Fonds Mono industriel

8. Service à la collectivité

- 8.1 Sports, loisirs et culture
 - 8.1.1 Proclamation Journées de la culture
 - 8.1.2 Opération Enfant Soleil
- 8.2 Sentiers pédestres - Laurentides en forme
- 8.3 Familles et aînés
 - 8.3.1 Offre de service mise en page
 - 8.3.2 Dépôt de la politique
- 8.4 Environnement
- 8.5 Embellissement
- 8.6 Bibliothèque
 - 8.6.1 Activité « Heure du conte à la bibliothèque »
- 8.7 Rapport des représentations des conseillers
- 8.8 Entente de descente à bateau

**Périodes de questions
Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE

1. Administration

1.1.1 Procès-verbal du 8 mai 2013

248-06-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 8 mai 2013 avec les modifications suivantes:

À la résolution numéro 209-05-2013, remplacer « qui permet aux municipalités l'acheter » par « qui permet aux municipalités d'acheter ».

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
12 JUIN 2013**

1.1.2 Procès-verbal du 21 mai 2013

249-06-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 21 mai 2013.

ADOPTÉE

1.1.3 Procès-verbal du 28 mai 2013

250-06-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 28 mai 2013

ADOPTÉE

1.1.4 Modifications résolutions chalet d'accueil

251-06-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de modifier les résolutions suivantes :

- résolution numéro 350-07-2012
- résolution numéro 403-08-2012
- résolution numéro 59-02-2013
- résolution numéro 60-02-2013
- résolution numéro 60a-02-2013

en y ajoutant :

Que la présente dépense sera l'objet d'un renflouement au fonds général à même un règlement d'emprunt pour la construction d'un chalet d'accueil conditionnellement à l'obtention d'une approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

ADOPTÉE

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Demande de l'association des propriétaires du lac Joseph

Aucune décision sous cette rubrique

1.2.1.2 Demande de creusage de fossé

Cette rubrique est reportée

1.3 Affaires juridiques

1.3.1 Non respect d'ententes de paiement

Aucune décision sous cette rubrique

**SÉANCE ORDINAIRE
12 JUIN 2013**

1.3.2 Dossier matricule 3915-89-4012

252-06-2013

CONSIDÉRANT la résolution 94-03-2013 mandatant un évaluateur pour la tenue d'une rencontre entre experts dans le dossier entre la Municipalité et monsieur Yvan Gagnon, relatif à l'expropriation du terrain matricule 3915-89-4012;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette rencontre, Me Rino Soucy de la firme Dunton Rainville, avocats, propose de soumettre un règlement;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de négocier un montant discuté dans les paramètres qui sera transmises par la municipalité à son procureur afin de parvenir à un règlement dans le dossier entre la Municipalité de Val-des-Lacs et monsieur Yvan Gagnon, relatif à l'expropriation du terrain matricule 3915-89-4012.

ADOPTÉE

1.3.3 Dossier Petit bonheur

253-06-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère et résolu à l'unanimité qu'instruction soit transmis à Me Benoit Slythe, avocat de ne pas produire de mémoire dans la demande de révision de la décision de la Commission Municipale concernant le dossier d'exemption de taxes déposé par Les œuvres du Père Sablon.

ADOPTÉE

1.3.4 Vote postal

254-06-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité de s'informer si le vote postal peut être utilisé par les domiciliés à l'extérieur du pays.

1.4 Règlement municipaux

1.4.1 Règlement 411-13 (location de salle)

255-06-2013

CONSIDÉRANT l'avis de motion adopté lors de l'assemblée du 8 mai dernier;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par le secrétaire-trésorier lors de la présente assemblée;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 411-13 concernant la location de salle

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
12 JUIN 2013**

1.4.2 Politique sur les dérogations mineures pour la rive

Cette rubrique est reportée

1.4.3 Règlement sur les dérogations mineures

Cette rubrique est reportée

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

256-06-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier l'émission des chèques n°2016 à n°2022 et des chèques n°5117 à 5189 et considérer l'annulation des chèques n°5092, 5097, 5138 et 5171, pour un montant total de 72 153.51 \$.

Paiements par internet du 4 avril 2013 au 13 mai 2013 pour un montant de 39 174.69 \$ pour un grand total de déboursés de 111 328.20 \$.

ADOPTÉE

2.2 Rapport des salaires

Cette rubrique est reportée

2.3 Facture photo prêtres

257-06-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au remboursement auprès de madame Rachel Piché de la facture émise pour la réparation d'un encadrement des prêtres de Val-des-Lacs ayant été abimé au montant de 43.69\$. Le cadre devant être conservé pour être accroché dans le musée suite à la rénovation du centre culturel et communautaire. Le cas échéant la municipalité ne paiera plus pour sa restauration s'il était endommagé.

ADOPTÉE

2.4 Entente de perception des taxes

258-06-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de permettre Me Rino Soucy, de la firme Duntion Rainville, avocat de percevoir toutes les taxes pour des montants reçus ne faisant pas partie de son mandat de perception si l'offre provient d'un créancier ou d'un notaire jusqu'à un honoraire maximum de 100 \$ pour les taxes ne faisant pas partie de son mandat. Autrement la municipalité procèdera à la perception elle-même pour le montant non inclus dans le mandat de l'avocat.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
12 JUIN 2013**

3. Ressources humaines

Aucun sujet sous cette rubrique.

4. Ressources matérielles et immobilières

Aucun sujet sous cette rubrique.

5. Sécurité publique

5.1 Système d'alarme incendie

5.1.1 Renouvellement de contrat de service

259-06-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le renouvellement du contrat de service pour le système d'alarme incendie de l'hôtel de ville par l'entreprise Protection incendie Viking Inc. au montant de 405 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

6. Réseau routier, transport

Aucun sujet sous cette rubrique

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 PIIA Pourtour de lacs

7.1.1 1954 chemin du Lac-Quenouille

260-06-2013

CONSIDÉRANT QU'une demande PIIA-2013-09 accompagnée de documents a été déposée le 29 mai 2013 par Robert Couvrette;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE
12 JUIN 2013

7.1.2 119 chemin Charron

261-06-2013

CONSIDÉRANT QU'une demande PIIA-2013-08 accompagnée de documents a été déposée le 9 mai 2013 par François Goulet;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'un nouveau bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme estime que le courriel fournie par François Goulet n'indique pas de façon précise les couleurs utilisées;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande et de demander à François Goulet de préciser les couleurs qui seront utilisées.

ADOPTÉE

7.1.3 269 chemin de Val-des-Lacs

262-06-2013

CONSIDÉRANT QU'une demande PIIA 2013-06 accompagnée de documents a été déposée le 23 mai 2013 par Patrick Bouchard;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'un balcon et la réfection du revêtement extérieur de la véranda;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.1.4 146 chemin Michaudville

263-06-2013

CONSIDÉRANT QU'une demande PIIA-2013-07 accompagnée de documents a été déposée au mois de mai 2013 par Fritz Feller;

**SÉANCE ORDINAIRE
12 JUIN 2013**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la reconstruction du bâtiment principal, la démolition d'un bâtiment accessoire et le déplacement de la remise;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.1.5 90 chemin de la Colline

264-06-2013

CONSIDÉRANT QU'une demande PIIA-2013-05 accompagné de documents a été déposée le 21 mai 2013 par Stéphane Jean et Rachel Gaudet;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'un garage et d'un gazébo;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.2 Dérogation mineure

7.2.1 90 chemin de la Colline

265-06-2013

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure datée du 21 mai 2013 a été déposée par Stéphane Jean et Rachel Gaudet, qu'elle est accompagnée d'un plan minute 11461 réalisé par Jean Godon le 23 septembre 2011 et que la mesure de 10.5 m entre le piquet implanté par l'arpenteur et la ligne naturelle des hautes eaux a été mesuré par Francis Beaulieu et Catherine Grondin;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro DM 2013-06 est à l'effet de permettre la construction d'un garage à 10.5 m de la ligne naturelle des hautes eaux d'un cours d'eau à débit régulier alors que l'article 133.3.1 du règlement 367-02 prescrit qu'aucune

SÉANCE ORDINAIRE
12 JUIN 2013

nouvelle construction, ou agrandissement, n'est autorisé dans une bande de protection de 20 mètres calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux;

CONSIDÉRANT l'article 133.3.1 du règlement 367-02 prescrit qu'aucune nouvelle construction, ou agrandissement, n'est autorisé dans une bande de protection de 20 mètres calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux;

CONSIDÉRANT QUE permettre la construction d'un garage à 10.5 m de la ligne naturelle des hautes eaux d'un cours d'eau à débit régulier constitue une réduction majeure par rapport aux normes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande n'aurait pas pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT les représentations de madame Rachel Gaudet propriétaire lors de l'assemblée;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande, conditionnelle à une distance de 3 mètres de la ligne électrique ce qui permettra d'éloigner sensiblement le garage de la ligne des hautes eaux. Les propriétaires s'engagent également à revégétaliser le milieu humide.

ADOPTÉE

7.3 Développement secteur du Nordet

Cette rubrique est reportée

ADOPTÉE

7.3.1 Émission de baux

266-06-2013

CONSIDÉRANT les études en cours avec le consultant Daigle-Saire visant à l'«*élaboration d'une vision de développement du secteur du nordet de la Municipalité de Val-des-Lacs* »;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Ressources naturelles ainsi

**SÉANCE ORDINAIRE
12 JUIN 2013**

qu'à la MRC des Laurentides de cesser d'octroyer des baux dans le secteur du Nordet jusqu'au dépôt du rapport final du consultant.

ADOPTÉE

7.3.2 Fonds Mono industriel

267-06-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de demander à la MRC des Laurentides et au CLD des Laurentides d'accorder que le Fonds mono industriel puisse financer une partie des travaux de la deuxième phase des études pour la mise en valeur du secteur du Nordet.

ADOPTÉE

7.4 Régie Intermunicipale des Trois-Lacs

7.4.1 Procès-verbal du 29 mai 2013

Aucune décision sous cette rubrique

8. Service à la collectivité

8.1 Sports, loisirs et culture

8.1.1 Proclamation Journées de la culture

268-06-2013

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Val-des-Lacs et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Lacs a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère et résolu à l'unanimité, en conséquence, sur la recommandation du conseil municipal de Val-des-Lacs;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier

**SÉANCE ORDINAIRE
12 JUIN 2013**

vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

8.1.2 Opération Enfant Soleil

269-06-2013

CONSIDÉRANT une demande de la part de monsieur Denis Gravel de l'entreprise Remorquage Denis Gravel concernant la présence des pompiers du service des incendie de Val-des-Lacs relativement à de la prévention lors de feux d'artifice dans le cadre d'une activité de financement pour Opération Enfant Soleil ayant lieu le 13 juillet prochain;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre que deux pompiers du service des incendies de Val-des-Lacs soient présents lors de l'activité.

ADOPTÉE

8.2 Sentiers pédestres - Laurentides en forme

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.3 Familles et aînés

8.3.1 Offre de service mise en page

Cette rubrique est reportée

8.3.2 Dépôt de la politique

Aucune décision sous cette rubrique

8.4 Environnement

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.5 Embellissement

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.6 Bibliothèque

8.6.1 Heure du conte

270-06-2013

Il est proposé par Monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le projet « heure du conte en 3 sessions » déposé par la responsable des loisirs dans le cadre des clubs de lecture pour

**SÉANCE ORDINAIRE
12 JUIN 2013**

enfants pour un budget de 325 \$. Le conseil se réserve le droit de modifier le projet.

ADOPTÉE

8.7 Rapport des représentations des conseillers

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.8 Entente descente de bateaux

271-06-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater le directeur général afin de préparer une proposition pour permettre une entente entre les municipalités de Val-des-Lacs, Lac-Supérieur, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et l'Auberge du P'tit Bonheur pour permettre la mise à l'eau des bateaux pour la période estivale.

ADOPTÉE

Période de questions

Ajournement

272-06-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée au 3 juillet 2013 à 11 heures, il est 20 h 15.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Berthe Bélanger,
maire**

**Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général**